

BANQUE FONCIÈRE DU MAROC, Casablanca

S.A., 17 avril 1925.

Épisode précédent :

[Banque foncière franco-marocaine \(1921-1925\)](#).

AEC 1926/91 — Banque foncière du Maroc,
63, boulevard de la Gare, CASABLANCA.

Capital. — Société anon., fondée le 17 avril 1925, au capital de 100.000 fr., porté, le 8 juin 1925, à 10 millions de fr. en 20.000 actions de 500 fr. A absorbé, en juillet 1925, la Banque foncière franco-marocaine.

Objet. — Prêts d'argent, ouvertures de crédits.

Conseil. — MM. Charles Bouchez, Ludovic Cotte, Ernest Gérard.

BANQUE FONCIÈRE DU MAROC

S.A. au capital de 10 MF

Siège social : Casablanca, 63, bd de la Gare

Adresse télégraphique : Italcredit-Tunis

(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,

Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1926-1927, p. 41-42)

Conseil d'administration

ROSIÈRE (Louis de) ¹*, 114, r. La-Boétie, Paris ; pdt ;
KREGLINGER (Albert)*, 9, Grand-Place, Anvers ; v.-pdt ;
VAN PUT (Jos.)*, 9, Longue-Rue de l'Hôpital, Anvers ; v.-pdt ;
WERBROUCK (Albert)*, 111, quai d'Orsay, Paris ;
DELEBART (Georges)*, 60, r. de Longpot, Lille ;
JARDIN (Fernand de), à Anvers ;
GÉRARD (Ernest), à Casablanca ;
GOOD (Frédéric)*, 199, av. de France, Anvers ;
JACOBS (Frédéric) ², à Bruxelles.
LE GRELLE (Émile), à Anvers ;
MONTGOLFIER (Joseph de)*, 13, pl. d'Alsace-Lorraine, Annonay ;
RAMBAUD (Régis)*, 23, r. Sala, Lyon.

Comité de direction

BOUCHEZ (Charles)*, bd de la Gare, Casablanca ;
COTTE (Ludovic)*, à Casablanca.
GÉRARD (Ernest), 5, rue Saint-Gall, Casablanca.

¹ Louis de Rosière (1863-1937) : président du Crédit foncier d'Orient. Voir [encadré](#).

² Frédéric Jacobs (1866-1946) : fils de l'agent de change d'Anvers Frédéric Jacobs (1836-1914), père de onze enfants et administrateur, entre autres, de la [Société d'exploitations minières](#). Président de la [Caisse hypothécaire d'Égypte](#), etc.

* Anciens dirigeants de la Banque foncière franco-marocaine.

Commissaires aux comptes
NEEF (Charles), 26, r. de Marseille, Casablanca ;
CHERRIER (Marcel).

Capital social. — À l'origine, 0,1 MF, porté en juillet 1925 à 10 MF en 20.000 act. de 500 fr.

Parts de fondateur. — 12.0000 au porteur, sans valeur nominale.

Répartition des bénéfices. — 5 % à la rés. légale ; aux act. 6 % du cap. versé à titre de premier divid. ; le surplus : 10 % au conseil ; 5 % p. les comités administratifs locaux et cté de dir. Le solde, sous déduction de tous prélèvements p. constitution de fonds de prévoyance ou de réserve extraordinaire : 50 % aux act. ; 50 % aux parts de fondateur.

BANQUE FONCIÈRE DU MAROC
(*Le Petit Bleu*, 8 octobre 1929)

Émission 20.000 oblig. de 1.000 fr. à 5,5 %.
Bilan.

Dans les sociétés
BANQUE FONCIÈRE DU MAROC
(*L'Africain*, 23 mai 1930)

L'émission pour la souscription de 24.000 actions destinées à porter le capital de 10 à 22 millions de francs est ouverte. Les actions du nominal de 500 francs sont : émises à 575 francs.

LES VALEURS MAROCAINES

BANQUE FONCIÈRE DU MAROC
(*Le Petit Bleu*, 21 octobre 1930)

Cet établissement se disposait, en octobre 1929, à émettre 20.000 obligations de 1.000 fr. 5 1/2 % net de tous impôts chérifiens et qui, au point de vue français, ne sont assujettis qu'à la taxe de transmission pour les titres au porteur.

Lesdites obligations étaient stipulées remboursables dans un délai de 25 ans partir du 15 octobre 1931, soit par tirages soit par rachat en Bourse au pair, la société se réservant la faculté de rembourser par anticipation tout ou partie de l'emprunt à partir du 15 octobre 1935.

Le capital de Banque foncière du Maroc est de 10 millions de francs en 20.000 actions de 300 francs dont 8.000 entièrement libérées et 12.000 libérées seulement du quart. Il se trouve porté à ce chiffre depuis juillet 1925 : il était à l'origine de 200.000 fr. seulement. Il existe 12.000 parts ayant droit à 30 % de superbénéfices.

L'exercice 1927 laisse un bénéfice de 373.105 francs, compris un report à nouveau précédent de 12.328 francs.

L'exercice 1928 s'est traduit par un bénéfice de 612.220 francs, soit, y compris le report à nouveau de l'exercice précédent, un total disponible de 635.176 francs. Les autres postes du passif étaient : Réserve légale 50.141 fr. ; Emprunt, 7.107.003 fr ; Intérêts hypothécaires, 95.075 fr. ; Crédeurs divers, 63.313 fr. ; Coupons échus, 3.351 fr. ; on notait à l'actif : Actionnaires, 1.500.000 fr. ; Caisses et Banques, 170.27 francs ; Débiteurs hypothécaires, 8 millions 962.725 fr. ; Intérêts arriérés, 27.560 francs ; Immeubles, 3.691.000 fr. ; Mobilier, 1 fr. ; Frais de premier établissement, 1 fr.

BANQUE FONCIÈRE DU MAROC
(*L'Information financière, économique et politique*, 24 mai 1934)

Réunis le 17 mai en assemblée ordinaire, les actionnaires ont approuvé les comptes de l'exercice 1933 qui présentent un bénéfice d'environ 1.600.000 francs contre 1.816.183 francs pour l'exercice précédent. Le dividende a été fixé à 15 francs brut contre 16 fr. 50 par action non libérée et à 37 fr. 50 au lieu de 39 fr. par action libérée : les parts recevront 27 fr. 50 contre 33 francs.

Bien que la crise ait affecté les grandes sociétés immobilières du Maroc, la situation de la Compagnie demeure satisfaisante. Les créances douteuses et intérêts de retard ont été l'objet d'importants amortissements.

AEC 1937/91 — Banque foncière du Maroc,
27, rue Chevandier de Valdrome, CASABLANCA,
Bureau correspondant : 37, rue de Liège, PARIS (8^e).
Tél. : Europe 44-64. — Télégr. : Cofonciroc.

Capital. — Société anon., fondée le 17 avril 1925, au capital de 22 millions de fr., en 44.000 actions de 500 fr. — Parts de fondateur : 12.000. A absorbé, en juillet 1925, la Banque foncière franco-marocaine. — Dividendes : 1931 et 1932, 39 fr. ; 1933, 37 fr. 50 ; Parts : 33 fr. ; 1933, 27 fr. 50.

Objet. — Prêts hypothécaires et ouvertures de crédits.

Conseil. — MM. L. de Rosière, présid. ; A. Kreglinger, vice-présid. ; P. Bourlet, vice-présid. ; A. Gouzée, E. Gérard, F. Good, L. Jacobs³.

CASABLANCA
Le général Noguès inaugure le nouvel hôtel
de la Banque d'État du Maroc
(*Le Petit Marocain*, 17 octobre 1937)

Dans le hall de la banque se trouvaient tous les invités de la direction de la B.E.M., parmi lesquels nous avons noté :

M. Gérard, administrateur de la Banque foncière du Maroc

AMORTISSEMENTS PAR RACHATS
(*L'Information financière, économique et politique*, 29 mai 1938)

³ Louis Jacobs (Bruxelles, 12 janvier 1882-Anvers, 8 novembre 1963). Fils de Victor Jacobs (1838-1891), avocat, plusieurs fois ministre, et de Valentine Bernard. Rallongé van Merlen en 1951. Avocat d'affaires, administrateur délégué (1929), puis président (1955) de la Banque de commerce, d'Anvers.

Banque Foncière du Maroc ; 5 1/3% 1929.

Union financière d'Anvers (B.UF.A.).
(*L'Information financière, économique et politique*, 23 septembre 1939)

Les comptes de l'exercice clôturé au 30 juin 1939 accusent un total de commissions, intérêts et divers de 5.160.410 fr. 78, auquel s'ajoutent le report antérieur de 285.174 fr. 92 et la « rentrée contribution » de l'exercice 1934 augmentés des Intérêts dus 762.989 fr. En tout, 6.208 574 francs 70. Après déduction des frais généraux (1.069.341 fr, 74) charges et amortissements, il reste un solde net de 4 millions 855.294 fr. 51 réparti comme suit : réserve légale, 228.508 fr. ; dividende brut, 12 fr. 50 par part sociale , 2.187.500 fr. ; fonds de prévision pour fluctuation de la valeur du portefeuille, 500.000 fr. ; prévisions diverses, 1.275.000 fr. ; tantièmes statutaires, 45.493 fr. ; réserve pour rachats d'actions, 400.000 fr. ; report à nouveau, 218.793 fr. ; Le coupon n° 11 de 12 fr. 50 brut sera payable à partir du 16 novembre.

Le rapport du conseil à l'assemblée générale du 3 octobre signale que la situation économique du pays a été moins favorable que pendant l'année sociale précédente. L'activité commerciale et industrielle a subi un ralentissement sensible, tant du fait de la conjoncture défavorable que de la tension politique internationale.

La Société possède des intérêts importants dans les entreprises suivantes : Crédit foncier et immobilier sud-américain ; Carrières et Ciments Bataille ; Engrais et Produits Chimiques de la Meuse ; Usines Raghena ; Union bancaire du Nord ; Banque foncière du Maroc.

Lors du dernier bilan, le Conseil a ramené au cours de 0.82 fr. belge pour un franc français le taux de comptabilisation des participations françaises et marocaines du portefeuille. Un nouvel amortissement de 134.419 fr. 10 pour ramener ce cours à 0,78 fr. belge pour un franc français a été opéré.

MORT DE M. Pierre BOURLET,
président du conseil d'administration du Crédit du Nord
(*Le Réveil du Nord*, 4 novembre 1942)

Nous apprenons la mort, survenue à Paris, de M. Pierre Bourlet, président du conseil d'administration du Crédit du Nord. Officier de la Légion d'honneur, ancien administrateur du Crédit National, administrateur de l'Union Bancaire du Nord, de la Société Lyonnaise des Textiles, des Papeteries Navarre, de la Fabrique de fer de Maubeuge, de la Société métallurgique de l'Escaut, de l'Industrie Photographique, de la Raffinerie « L'Abeille ».

Né à Lille le 15 mars 1879, M. Pierre Bourlet, licencié ès lettres était entré à l'âge de 20 ans au Crédit du Nord. Grâce à son travail acharné, à son intelligence pénétrante, il y fut successivement nommé fondé de pouvoir en 1907, secrétaire général en 1910, directeur général en 1912, administrateur-directeur général en 1921 et président du conseil d'administration délégué en 1932. Le personnel sous ses ordres le considérait comme un chef juste. Aux décisions toujours opportunes, connaissant tous les rouages de la banque, avec laquelle il avait grandi.

Optimiste en toutes circonstances, M. Pierre Bourlet étendait son action à l'étranger : président du Crédit du Nord belge, il était également administrateur de la Banque foncière du Maroc

Les funérailles de M. Pierre Bourlet auront lieu à Paris jeudi 5 courant. Nous prions M^{me} Bourlet ainsi que toute la famille d'agréer l'expression de nos vives condoléances.

Ministère des finances et des affaires économiques.

Sociétés étrangères.
(*JORF*, 31 décembre 1948)

La Banque foncière du Maroc, société ayant son siège à Casablanca, a cessé, à partir du 15 avril 1945, d'être abonnée au timbre pour 20.000 obligations de 5 1/2 p. 100 1929 d'une valeur nominale de 1.000 F chacune, n° 1 à 20000.

Ces obligations ont été remboursées le 15 avril 1945.

[Dividendes]
(*Paris-Presse-L'Intransigeant*, 31 août 1950)

BANQUE FONCIÈRE DU MAROC : 50 francs par action (contre 48) et 72 par pat (contre 66).

AEC 1951-95 — Banque foncière du Maroc, 27, rue Chevandier-de-Valdrôme, CASABLANCA.

Capital. — Société anon., fondée le 17 avril 1925. au capital de 22 millions de fr., en 44.000 actions de 500 fr. — Parts de fondateur : 12.000.

Objet. — Prêts hypothécaires et ouvertures de crédits.

Conseil. — MM. A. Kreglinger [d'Anvers], présid. délégué ; É[mile] Gérard [de Casablanca] et René Haag [Crédit du Nord > Union bancaire du Nord], v.-présid.-dél. ; R. [Donin] de Rosière*^o, admin.-dir. ; Frédéric Good [d'Anvers][Union bancaire du Nord], Louis Jacobs van Merlen, Paul van den Bosch ⁴, Boris Jenny, V. Thiriaux^o.

COTATIONS EN BOURSE

(*Vie française* (?), 4 septembre 1952)

Banque foncière du Maroc. — Publication d'une notice en vue de l'introduction en Bourse des 40.000 actions de 2.500 fr se substituant aux actions de 1.250 fr. et aux parts de fondateur actuellement cotées à la Bourse de Lille.

26 avril 1963 :

- Dans le but d'amplifier et de coordonner l'action du Crédit du Nord dans la région méditerranéenne, nous avons créé un département Méditerranée dont les attributions s'étendent non seulement à nos agences d'Alger et d'Oran, mais également à notre filiale marocaine, la Banque foncière du Maroc, et à notre filiale marseillaise, le Crédit marseillais.

⁴ Paul Van den Bosch (1897-1982) : petit-fils de l'agent de change d'Anvers Frédéric Jacobs (1836-1914)(ci-dessus). Administrateur de la Compagnie du Maroc pour le commerce et l'industrie (anciens Comptoirs franco-marocains), de la Caisse hypothécaire d'Égypte, du Crédit foncier d'Orient et de la Société anon. congolaise des Anc. Établ. A. Defaye à Port-Gentil (Gabon).